



LA FGAF APPROUVE L'ABROGATION DE LA JOURNEE DE CARENCE

Par lettre en date du 27 novembre 2012, la Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires (FGAF) avait alerté le Président de la République sur le caractère néfaste de la journée de carence instituée par le précédent gouvernement en cas de congé maladie pour les fonctionnaires et demandé son abrogation.

Dès lors, la FGAF ne peut que se réjouir de la décision de Madame Marylise Lebranchu d'abroger cette mesure à l'automne 2013.

Cela constitue pour elle un signe supplémentaire de la volonté gouvernementale d'améliorer les conditions de travail des fonctionnaires et la qualité du service public dans notre pays.

Dans cette perspective la FGAF rappelle qu'elle est prête à dialoguer sans tabou avec les pouvoirs publics afin de parvenir à ces objectifs.

Paris, le 21 février 2013

Contact : François PORTZER, Secrétaire général 06 13 05 52 42

Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires

4, rue de Tréville 75009 PARIS - ☎ 01 42 80 00 55 secretariat.fgaf@orange.fr - www.fgaf.org -